

‘Lubberria’ : s’installer en montagne (Labourd)

Lorsque l’on fonde un établissement humain au sens large, la première étape est l’écobuage (*lurra atera* ou *luberritu*). Les défrichements temporaires ou *labakia* (soit *lur ebakia*) peuvent toujours s’étudier en mi-montagne, au niveau du communal (*herriko lurrak*), lequel est à la fois ressource et réserve de foncier. Dans le Labourd des années 1950, les landes y occupaient entre 40 et 75 % de la superficie communale. Le libre accès, comme l’exploitation de ce bien commun, furent encadrés par le For.

Voyons cette façon de faire traditionnelle (*labakitu*) à Sare, sur les flancs de Larhun. On est sur un replat ; devant le bouquet d’arbres les meules de fougère (*iratze-metak*) serviront pour la litière de l’*ardi-borda* au second plan. Une parcelle (*larrekia*) a été dépierrée (1), ses matériaux serviront à faire le mur (3). Dessouchée, ses cendres seront répandues sur le sol qui sera ensemencé (2).

Trois prairies de forme arrondie, montent le long des flancs d’Altxaan actuellement : une *borda* est incluse dans la clôture de celle de gauche ; au premier plan on a une *borda* et sa prairie ; et sur l’autre flanc de la vallée, dominée par l’Esnaur et exposé plein sud, Naguisenborda une *etxea* qui a évolué à partir d’une *borda*. A l’horizon se dessine la côte. Entre les deux, le col Saint Ignace avec sa *kapera*.

L’oligarchie paysanne encadrait la pratique du *labaki*, pouvant devenir un vecteur de peuplement : 1) en 1704 les *Statuts de la Vallée de Baigorry*, renouvelant ceux de 1570, ne permettaient d’enclorre que 3 arpents de terre commune défrichée (quelques 120 ares) ; 2) en Labourd, une soixantaine d’ares étaient autorisée moyennant une modique somme ou *itxidea* ; 3) en Soule la surface est du même ordre et le bail de 4 ans.

Après ce défrichement, on amendait le sol (par des marnes, du fumier...), on plantait une vigne (un hautin ?), un verger (*sagardoï* surtout) et un *larraina* (bouquet de chênes têtards). On faisait éventuellement une *borda* pour abriter troupeau et instruments. Mais si le *bordaria* projetait de faire vivre correctement une famille, il lui fallait dépasser les contraintes précisées par le bail, tant en étendue qu’en durée et obtenir du foncier pour une culture céréalière (*alhorra*), des près de fauche (*sorroa*) et de la terre pour l’horticulture (*baratzea*) et l’arboriculture. Ainsi, de tels *etxaldeak* subsistaient aux marges, grâce à une main d’œuvre conséquente, dévouée et résignée.

En 1819, un paysan de Haute Soule déclarait : immeubles en nature, cour et jardin, vignes, terres labourables, prairies, bois, *tuya* et fougère ; le libre parcours, où le bétail qui payait une redevance par tête, pouvait s’abriter dans une *borda* car sa terre était éloignée de l’*etxea* ; le bois à des fins domestiques, était gratuit, etc.

Parfois les communautés encourageaient ces opérations, elles vendaient du communal, soit pour des besoins de trésorerie, soit comme à Senpere au XVIIIe siècle, « afin de créer de nouvelles sources de subsistance ».

Michel Duvert – Etniker Iparralde – Groupes Etniker Euskalerrria